



Communes forestières
Haute-Savoie

Réseau

des

Territoires

Forestiers

de

Rhône-Alpes

L'INFO 74 | avril 2015 | n° 2

ACTUS

Réseau des territoires
Formation
Forêt des collectivités
Bois énergie
Bois construction
Montagne
Multifonctionnalité

ZOOM

Restitution d'analyse des bâtiments pilotes construits en Bois des Alpes : une faisabilité démontrée

La filière forêt bois est porteuse de gains en termes de valorisation des ressources et de développement de nouveaux marchés. La construction bois et l'usage du bois dans la construction, ne cessent de croître. Paradoxalement, la matière première est essentiellement importée, le marché du bâtiment valorisant le bois local, encore faible. La sous-évaluation du potentiel de la ressource, un a priori financier défavorable en sont souvent les causes. Pourtant de nouvelles synergies autour de la ressource se créent, les massifs forestiers se mobilisent, les outils financiers se déploient, les volontés politiques s'affirment.

La certification Bois des Alpes constitue à ce titre un exemple tangible, porteur de sens pour le marché et l'économie du massif alpin français. L'étude menée par le réseau des bâtiments pilotes construits en Bois des Alpes lève le voile sur la faisabilité de construire de manière optimale avec du bois certifié en Bois des Alpes.

agenda

Ventes publiques de bois
La Motte Servolex
73

25 05



La synthèse des travaux présentée lors du colloque en février dernier, à Alixan dans la Drôme, devant une large assemblée d'acteurs impliqués au premier chef, avait pour objectif de restituer les principaux enseignements issus de l'analyse des bâtiments construits en Bois des Alpes et sur lesquels les acteurs vont désormais pouvoir s'appuyer pour faire émerger leurs projets de construction.

Ainsi, analyses économique et technique, résultats concrets et ciblés, partage des enseignements, témoignages des entreprises, des maîtres d'ouvrage et des prescripteurs apportent un éclairage sur la traduction opérationnelle de la certification Bois des Alpes.

UNE DEMARCHE DYNAMIQUE ET CONSTRUCTIVE

La certification Bois des Alpes, bras armé du Schéma interrégional de massif porté par le Comité du Massif des Alpes a globalement pour objectif d'accroître l'offre de bois d'œuvre local transformé en Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur dans un périmètre défini.

Cette stratégie de valorisation de la ressource bois à l'échelle du massif est cohérente avec les préoccupations environnementales et plus particulièrement la préservation des milieux naturels de montagne, le développement d'un habitat exemplaire (avec entre autres, le programme de rénovation des bâtiments en stations pour améliorer leur performance énergétique en utilisant un matériau à faible impact carbone), la volonté de développer des stratégies de sensibilisation.

La certification Bois des Alpes est une démarche de qualité de produits et de services. Construite de façon concertée avec les institutionnels et les acteurs de la filière, elle repose sur un référentiel technique. Elle dote les collectivités d'un outil approprié à leurs projets de construction en bois local, garantissant à 100% la traçabilité des bois, la gestion durable des forêts de provenance et les caractéristiques techniques.

Si les avantages immédiats sont d'ordre économique apportant dynamisme et vitalité au territoire de montagne (structuration de la filière, création de circuits courts et par conséquent développement d'emplois de proximité non délocalisables), la démarche Bois des Alpes n'en est pas moins un prodigieux levier de développement durable à destination des collectivités territoriales mais aussi du grand public.

UNE APPROCHE METHODOLOGIQUE RIGOUREUSE

Le réseau des bâtiments pilotes en Bois des Alpes, animé par les Communes forestières Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur a, dans un premier temps, capitalisé l'expérience des premières opérations ; ensuite, afin de positionner son étude, le réseau a engagé un comparatif avec l'étude menée en 2012 par le CNDB sur des constructions bois, sans considération de provenance.

Les enseignements émanent de deux analyses, économique et technique, effectuées sur un panel de 22 bâtiments pilotes construits ou programmés entre 2012 et 2014. Actuellement le réseau compte 34 constructions en Bois des Alpes, sorties de terre ou en émergence.

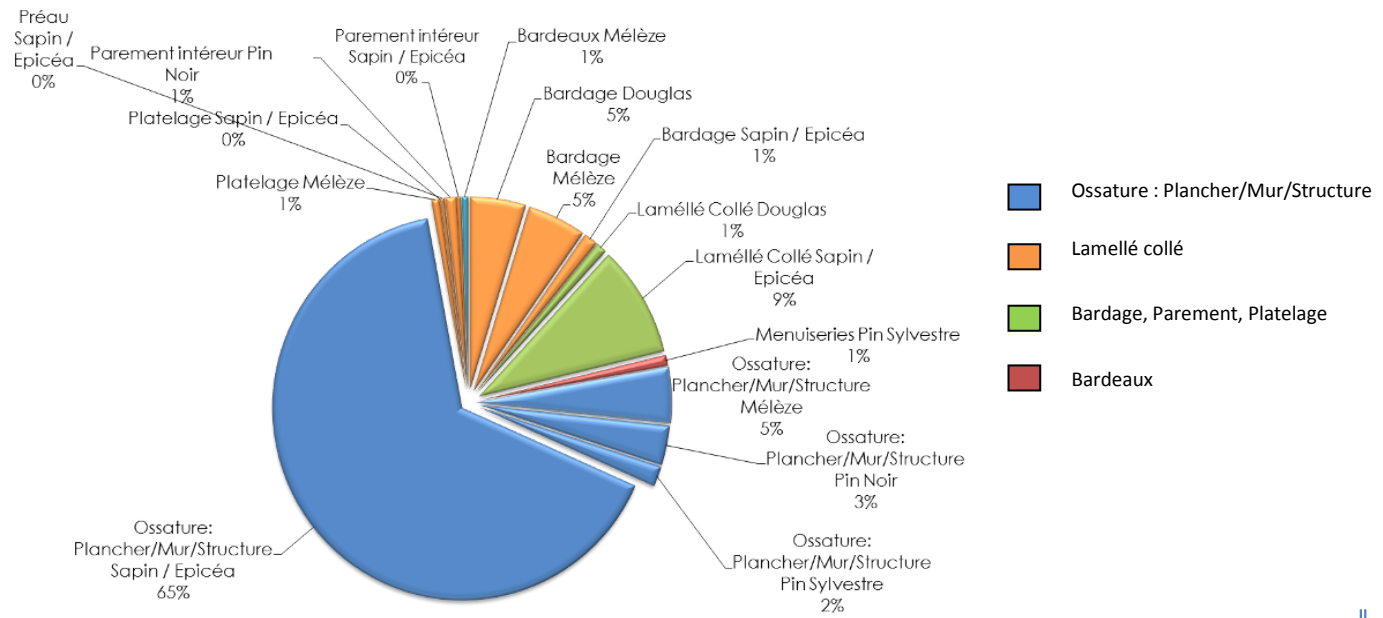
L'analyse technique, conjugue un double intérêt : établir les conditions optimales de réalisation d'un projet construit en Bois des Alpes ; positionner l'offre du bois certifié dans un contexte global de marché pour la faire évoluer.

Chaque bâtiment a été analysé qualitativement et quantitativement, à chaque phase du projet, de la programmation à la réalisation finale. Ainsi, selon leur degré d'avancement au moment de l'étude et la disponibilité des données, entre 16 et 22 bâtiments ont été passés au crible.

Les Communes forestières Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont piloté ces analyses avec l'aide d'un bureau d'études bois. Grand nombre des parties prenantes des projets étudiés se sont agrégées au comité technique : les entreprises pour témoigner de leur savoir-faire, les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage pour capitaliser les expériences et transmettre les connaissances.

La grille d'analyse combine les critères objectifs (volume, essence, système constructif, coût par m³) à d'autres critères (typologies d'acteurs, maîtrises d'ouvrage). De fait, les éléments restitués sont chiffrés et / ou déclaratifs.

L'objectif des études qualitatives a été d'étudier le plus précisément possible les comportements et les motivations du groupe.



Essences Bois des Alpes mis en œuvre par typologie de produits

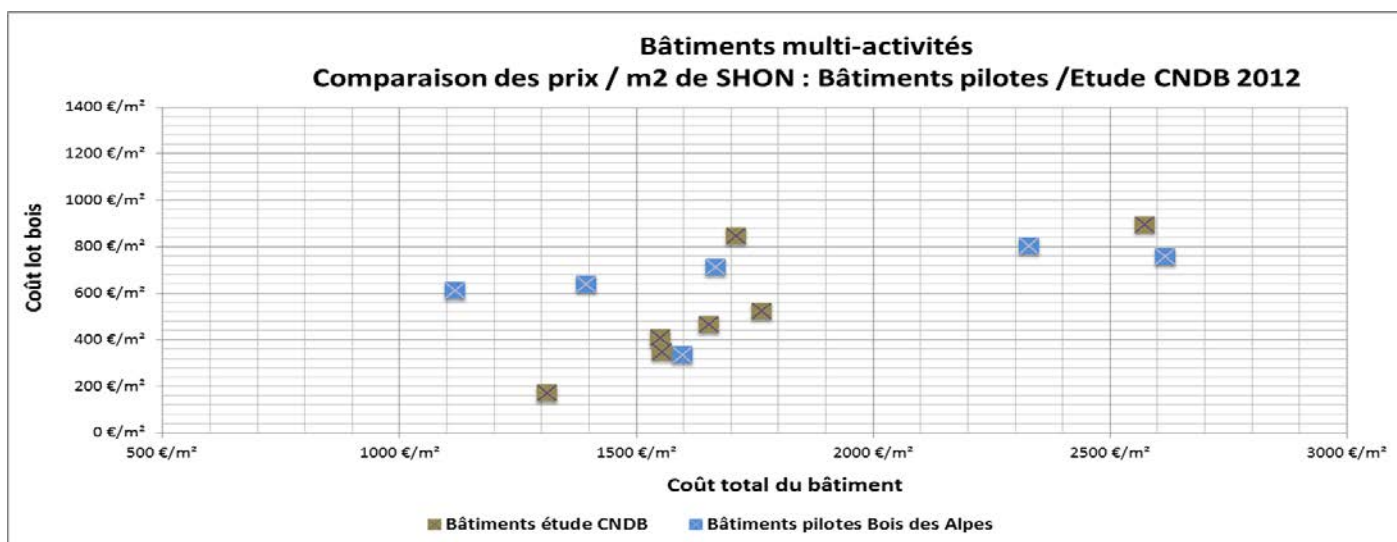
L'**analyse économique** a quant à elle, pour objectif, d'appréhender les conditions économiques de l'utilisation du Bois des Alpes dans les constructions.

Les critères de coût global, coût par m², d'échelles, ont été retenus. Treize bâtiments construits avec du Bois des Alpes ont été pris en compte dans l'analyse de janvier 2015 : ceux pour lesquels le réseau disposait d'éléments économiques détaillés sur l'ensemble des lots.

DES RESULTATS PROBANTS

Les résultats fournis par l'**analyse économique** bouleversent quelque peu les idées reçues. Ces données sont utiles à tous préalables constructifs :

- Le coût moyen de la ligne structure / charpente / isolation est concurrentiel lorsque le bâtiment intègre du Bois des Alpes.
- Augmenter la proportion de bois dans la structure du bâtiment permet de faire baisser le coût global de ce bâtiment. Plus il y a de Bois des Alpes en proportion dans la structure, moins les bâtiments sont coûteux au m².
- Le poste maçonnerie peut impacter fortement le coût global du bâtiment.
- Le chiffre d'affaires potentiel des marchés de la menuiserie-bardage est important et stable. Ces lots représentent environ 10% du coût global des bâtiments. Les objectifs de performance thermique et énergétique (RT 2012 ...) sont une opportunité pour développer le marché Bois des Alpes.



Pour la partie technique, chaque phase projet traduit ses propres enseignements.

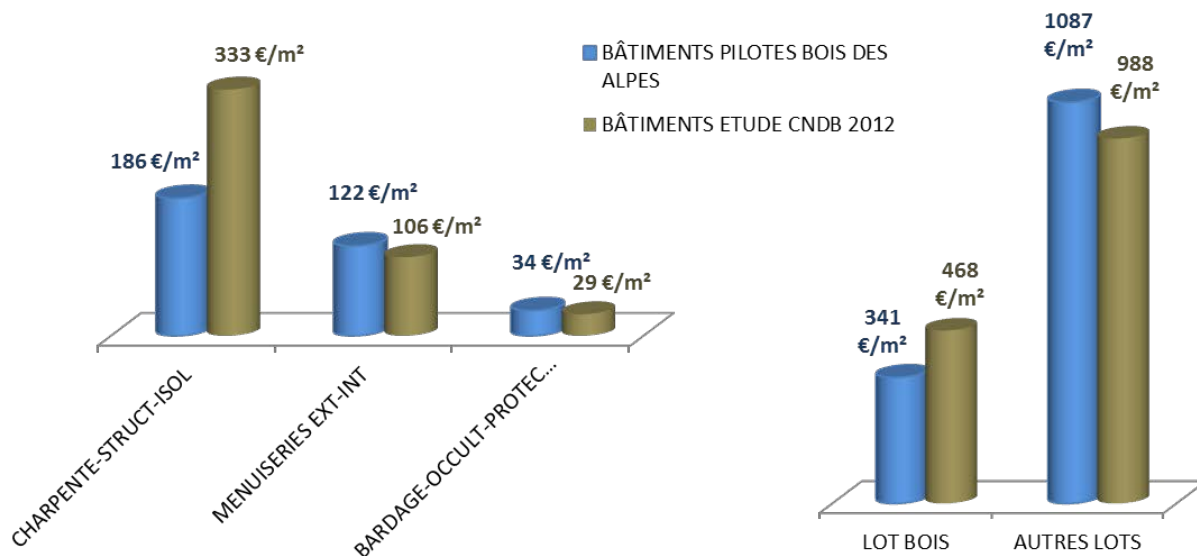
Phase de programmation

- Actionner le levier Bois des Alpes le plus en amont possible augmente l'efficacité de la mise en œuvre des bois locaux.
- La certification garantissant l'origine des bois et sa transformation en circuit court, est pour la maîtrise d'ouvrage un point d'exigence équivalent à celui de la performance énergétique.

Phase de conception

- Les projets démontrent une adaptabilité de la maîtrise d'œuvre pour utiliser au mieux le Bois des Alpes même si la prescription initiale flèche un produit d'importation.
- Le recours aux bureaux d'études bois permet une meilleure adéquation entre choix architecturaux, choix techniques et ressource locale.
- L'offre Bois des Alpes (ressource locale et savoir-faire des entreprises certifiées) s'adapte à tous les systèmes constructifs, du produit classique comme le bois massif, au produit industrialisé comme le lamellé collé ou le contre collé.
- Les entreprises certifiées ne sont pas pour le moment équipées pour répondre aux besoins de menuiseries industrialisées (carrelets, triplis).
- La mise en place d'un système de grappes d'entreprises est un élément de structuration des entreprises et de montée en puissance. Cette mise en réseau donne les moyens aux petites structures de se positionner sur un marché et de devenir concurrentielles.

Postes du lot bois bâtiments scolaires comparaison des coûts/m2 SHON



Phase de mise en œuvre

- L'accompagnement de Bois des Alpes au projet doit être maintenu pour faciliter l'insertion optimale du bois certifié.
- Les délais très serrés des commandes obligent les scieurs à travailler en flux très tendus (délais incompressibles de sciage et séchage) ; ouvrir à une standardisation des produits Bois des Alpes, constituer des stocks, peuvent devenir des alternatives intéressantes.
- L'effort sur le développement de l'offre en parement de mélèze doit être poursuivi ; bien que l'essence soit très prisée pour une utilisation en bardage, l'offre encore timide devient de plus en plus concurrentielle.
- Le prescripteur peut devenir un levier dans la démarche de qualification mécanique des bois.
- Les entreprises certifiées bénéficient de tout le savoir-faire nécessaire pour mettre en œuvre la ressource locale.
- Le besoin de travailler au déploiement en milieu urbain a été souligné.

PERSPECTIVES

Cette étude va au-delà des arguments qui confirment l'adaptabilité de Bois des Alpes au marché, aux exigences environnementales et humaines (ressource alpine adaptée à la construction contemporaine, dynamique d'entreprises, positionnement économique, solution juridique conforme aux marchés publics).

Elle met en évidence les points critiques qui doivent cristalliser l'attention de toute la filière (forêt, 1^{ère} et 2^e transformation), pour permettre de prioriser les investissements des entreprises, leur donner des pistes pour gagner en compétitivité.

Et si ces résultats attestent de la montée en puissance de Bois des Alpes et de son aptitude à se déployer à grande échelle, le point d'orgue de ce retour d'expérience, n'est-il pas l'appropriation de la démarche Bois des Alpes par un nombre grandissant d'acteurs, qui font le choix de soutenir la ressource locale pour développer harmonieusement leur territoire ?

[Télécharger le dossier d'analyses](#)

ACTUS | forêt des collectivités

L'évaluation du coût de la gestion des forêts communales en Haute-Savoie

Mieux appréhender le coût réel de la gestion des forêts des collectivités par l'ONF, est pour l'ensemble des Communes forestières, la première alternative aux propositions financières pénalisantes envisagées pour le nouveau contrat d'objectifs et de performance. C'est dans cet objectif que six missions d'évaluation confiées à quatre inspecteurs des ministères des Finances, de l'Agriculture et de l'Ecologie ont été menées, dont une en Haute-Savoie.

Le Gouvernement a décidé d'avancer d'une année le terme de l'actuel contrat Etat/ONF/FNCOFOR fixant les grandes lignes d'action de l'Office pour cinq ans et d'ouvrir la négociation d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance qui devra être en application au 1er janvier 2016. La négociation devra aboutir avant la fin du 1er semestre 2015 afin que ses éventuelles implications budgétaires puissent être prises en compte dans le projet de Loi de Finances 2016.

Avant de recourir à l'augmentation des taux de frais de garderie et de la taxe à l'hectare (2 euros), solutions proposées pour pérenniser le régime forestier, mais fortement rejetées par les Communes forestières, la Fédération nationale a souhaité connaître avec précision le coût réel de gestion des forêts des collectivités par l'ONF.



Ainsi quatre inspecteurs des ministères des Finances, de l'Agriculture et de l'Ecologie ont analysé et mis en perspective les coûts de gestion pratiqués par d'autres intervenants (coopératives, experts...), tout en intégrant la spécificité des règles de gestion liée à la mise en œuvre du régime forestier. Ces missions de terrain ont été effectuées dans la deuxième quinzaine de février et au début du mois de mars. Seulement deux départements en Rhône-Alpes ont été concernés, la Savoie et la Haute-Savoie.

S'agissant de la Haute-Savoie, ils sont intervenus le 6 mars dernier, sur l'Unité Territoriale de Bonneville-Taninges. Ils ont rencontré les personnels de l'ONF et le bureau des Communes forestières à Magland, recueilli leur avis sur la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts communales.

Les élus des Communes forestières de Haute-Savoie ont exprimé leurs attentes vis-à-vis de l'ONF, du mode de gestion de leurs forêts communales, tant du point de vue logistique, économique que financier.

Bien qu'elles défendent le régime forestier, les Communes forestières restent fermes sur leurs engagements financiers. L'évaluation du coût de gestion de la forêt communale tel qu'il ressortira du rapport des inspecteurs des ministères des Finances, de l'Agriculture et de l'Ecologie servira de base à la négociation proprement dite qui s'est ouverte au printemps entre l'Etat, l'ONF et la FNCOFOR.

APS : les axes budgétaires stratégiques 2015 pour les forêts savoyardes

Depuis 2014, la politique agricole et forestière est menée au travers de dispositifs dont la quasi-totalité est placée sous l'égide de l'Assemblée des Pays de Savoie (APS), créée en 2001 par les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie afin de favoriser une unité savoyarde propice à un développement harmonieux.



Marquées par une spécificité montagnarde, les forêts savoyardes couvrent une superficie de 380 000 hectares, soit 36 % du territoire des Pays de Savoie.

L'enjeu de l'amélioration des conditions de gestion et de mobilisation de la ressource est considérable.

Il conditionne la dynamique de toute la filière. Il répond également au maintien de l'emploi local non délocalisable par des actions de valorisation de la matière première renouvelable.

Au-delà du handicap géographique s'ajoutent un morcellement des parcelles, détenues au trois quarts par des propriétaires privés, et le rôle multifonctionnel de la forêt appelant à l'équilibre fin entre économie du bois (bois d'œuvre/bois énergie), protection (avalanches, chutes de blocs, ripisylve), biodiversité, accueil du public, aménités.

Le budget primitif, de plus de 23 M€, voté le jeudi 12 février par le conseil d'administration de l'Assemblée des Pays de Savoie intègre les particularités de gestion de la forêt de montagne.

3 AXES STRATEGIQUES POUR LA FORET

La politique forestière de l'APS s'inscrit dans la mise en place d'un soutien spécifique à la forêt et aux filières bois, destiné à favoriser la mise en marché des bois, faciliter l'exploitation des forêts, notamment celles à fort handicap, et aider les investissements des entreprises.

Le budget d'investissement alloué au titre de la politique forestière correspond en 2015 à 1 M€ et se répartit de la manière suivante :

- Axe 1 « Accompagner la mobilisation des bois » : 700 000 €

L'APS soutient le débardage par câble (mesure n°A1) qui permet de mobiliser la ressource forestière tout en renforçant les services écosystémiques des massifs forestiers (protection des sols, de l'eau, biodiversité...).

Aussi, des aides viennent appuyer les investissements structurants (mesure n°A2) permettant une dynamique de gestion durable des forêts, en vue de produire prioritairement du bois d'œuvre.

De plus cette année, des mesures d'accompagnement de lutte contre les scolytes (mesure n°A3) ont été mises en place pour enrayer les foyers qui ont été constatés dans les forêts des Pays de Savoie.

- Axe 2 « Aider la restructuration foncière en forêt privée » : 50 000 €

Un soutien est déployé pour la forêt privée avec des aides concernant la création et l'accompagnement des associations syndicales autorisées forestières (mesure n°B1), la création des groupements forestiers (mesure n°B2), la restructuration foncière des propriétés forestières (mesure n°B3), la réalisation de diagnostics forestiers (mesure n°B4) et les petits investissements forestiers (mesure n°B5).

- Axe 3 « Aider les entreprises à se moderniser » : 250 000 €

L'aide aux entreprises de travaux forestiers de première et seconde transformation est également un axe important de la politique forestière de l'APS. Elle accompagne les petits investissements des entreprises de travaux forestiers (mesure n°C1), les investissements lourds en exploitation forestière (mesure n°C2), la qualification des produits des scieries (mesure n°C3), et les projets de recherche et développement (mesure n°C4).

Toutefois, ces différentes enveloppes restent fongibles.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des aides ([lien vers document](#)), ainsi que les nouvelles mesures scolytes ([lien vers le document](#)).

À CÔTÉ

À CÔTÉ | Ain

Formation sur la commercialisation du bois à Cormaranche-en-Bugey, un intérêt plus que partagé [Lire la suite](#)

L'association des Communes forestières de l'Ain se mobilise pour lutter contre le morcellement du foncier forestier [Lire la suite](#)

Rendu des conclusions du plan d'approvisionnement territorial du Haut-Bugey [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Ardèche

L'Ardèche se mobilise face au morcellement du foncier forestier [Lire la suite](#)

Visite de la plate-forme de valorisation des bois du Haut-Languedoc [Lire la suite](#)

La forêt ardéchoise face aux enjeux du bois énergie [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Drôme

Le bois énergie dans les documents de gestion des forêts publiques des Baronnies [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Isère

Le pôle bois énergie du Grésivaudan : un partenariat unique entre acteurs publics et privés [Lire la suite](#)

Fête de la forêt de montagne : Lans en Vercors place la 14^e édition sous le signe de l'innovation [Lire la suite](#)

La politique forêt-filière bois du département de l'Isère : une politique affirmée pour soutenir les initiatives locales [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie

Le fonds d'amorçage : comment ça marche ? [Lire la suite](#)

L'évaluation du coût de la gestion des forêts communales en Savoie [Lire la suite](#)

APS : les axes budgétaires stratégiques 2015 pour les forêts savoyardes [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Rhône-Alpes

DYNAMIC bois : appel à manifestation d'intérêt 2015 [Lire la suite](#)

Six millions d'euros de l'Europe pour valoriser le Bois des Alpes [Lire la suite](#)

Appel à candidature desserte forestière (programme FEADER) : jusqu'au 30 août 2015 [Lire la suite](#)

Place de la forêt filière bois dans le projet de loi Montagne acte II [Lire la suite](#)

Appel à candidature "projet pilote pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de coupes en forêts communales, en vue d'une contractualisation territoriale" [Lire la suite](#)



Association des Communes forestières de Haute-Savoie
ZAE Rumilly sud | 715 route de Saint Félix
74150 RUMILLY
Tel : 06 22 92 06 50 | Fax : 09 72 27 14 22
hautsavoie@communeforestieres.org
Chargée de mission : Lucile BUISSON
lucile.buisson@communesforestieres.org
Président : René POUCHOT